



Union Régionale
sapeurs-pompiers Aquitaine-Limousin



SAPEURS-POMPIERS
CORRÈZE
SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Championnat régional de Cyclisme sur route des sapeurs-pompiers

Claude LARRUE

Saillac - CORRÈZE

Samedi 05 avril 2014



Article 1.

Organisation :

- le département de la Corrèze a été retenu pour l'organisation du championnat régional de cyclisme sur route sapeur-pompier des régions Aquitaine Limousin.

La compétition se déroulera le samedi 5 avril 2014 sur la commune de SAILLAC.

Article 2.

Conditions de participation :

- le championnat est ouvert aux sapeurs-pompiers, actifs et anciens, aux personnels administratifs, techniques et spécialisés des SDIS adhérents à leur union départementale, à l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin (URSPAL) et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Aucune sélection préalable n'est nécessaire pour s'engager, les coureurs de tous niveaux peuvent participer.

Une attestation d'adhésion à une Union Départementale, à l'Union Régionale Aquitaine Limousin (URSPAL) et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France doit être fournie aux organisateurs, celle-ci doit être validée par le Président de l'Union Départementale.

IMPORTANT : toute personne ayant établi un document dans le but de s'engager en ne remplissant pas les conditions précisées ci-dessus, sera passible d'exclusion de la compétition.

Article 3.

Participation :

- les engagements reçus sont inscrits suivant l'ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Article 4.

Frais d'engagement :

- les frais d'engagements sont de 13 € par coureur. Tous les bulletins d'engagement devront être accompagnés d'un chèque à l'ordre de l'UDSP19.

Article 5.

Contrôle de départ :

- les coureurs devront être rassemblés sur la ligne de départ, 10 mn avant le départ afin que l'appel, le contrôle du casque et du dossard soient effectués
 - le port du casque est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve
 - la tenue doit être conforme au règlement FFC
 - les vélos doivent être conformes au règlement FFC
 - les coureurs doublés seront classés en fonction du moment où ils ont été dépassés.

Article 6.

Catégories-Distances :

- le parcours est de 5 km, les distances sont fonction de la catégorie d'âge.

Catégories	Ages	Années	Nbrs de tours	distance
Cadets	14-15 ans	1999-2000	6	30km
Juniors	16-17 ans	1997-1998	10	51km
Seniors 1	18-30 ans	1984-1996	14	70km
Seniors 2	31-40 ans	1974-1983	13	65km
Vétérans 1	41-50 ans	1964-1973	12	60km
Vétérans 2	51-55 ans	1959-1963	11	55km
Masters 1	56-60 ans	1954-1958	10	50km
Masters 2	61 et +	1953 et avant	9	45km
Féminines	Tous âges		8	40km

Important : la catégorie est déterminée sur l'année civile.

Article 7.

Sécurité :

- aucun véhicule accompagnateur ne sera admis sur le parcours. La route sera ouverte par un véhicule ou une moto. Tous les carrefours seront protégés par des signaleurs. La sécurité sera assurée par un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes.

Article 8.

Dépannage :

- tout compétiteur qui bénéficiera sur le circuit d'une aide technique ou matérielle sera disqualifié. Les dépannages seront autorisés à proximité de la ligne d'arrivée.

Article 9.

Réclamations :

- elles seront reçues par les officiels de l'organisation 15 mn maximum après l'arrivée du vainqueur de chaque course. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération.

Article 10.

Classement et récompenses :

- concernant le classement individuel par catégorie, les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.
 - les premiers de chaque catégorie recevront un panier garni, un maillot et une gerbe de fleurs
 - les seconds recevront une coupe
 - les troisièmes recevront une coupe
- Un trophée récompensera l'équipe départementale qui engagera le plus grand nombre de concurrents.
- Un classement par équipe départementale sera pris en compte sous condition que minimum 5 coureurs soient engagés dans la délégation et que la catégorie comporte 3 participants à l'arrivée.

Le décompte des points s'effectuera de la manière suivante:

- * premier 1 point
- * second 2 points
- * troisième 3 points

Et ainsi de suite..... l'équipe totalisant le moins de point sera vainqueur.

Les récompenses seront remises à l'issue de la compétition au Centre d'Incendie et de Secours de MEYSSAC.

Article 11.

Assurance et aptitude physique :

- tout compétiteur doit être assuré pour les risques corporels.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration de matériel personnel. Lors de leur inscription chaque participant devra fournir soit la photocopie de sa licence ou à défaut, un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de un an.

PROGRAMME

- 9h00 à 12h30 : accueil des participants et retrait des dossards au Centre d'Incendie et de Secours de MEYSSAC (à 2km de la ligne de départ).
- de 11h00 à 15h00 : restauration possible au Centre d'Incendie et de Secours de MEYSSAC. (voir Note annexe concernant la restauration).
- 12h50 : appel des concurrents Masters 1 et 2, féminines, cadets, juniors.
- 13h00 : départ des concurrents Masters 1 et 2, féminines, cadets, juniors.
- 14h30 : appel des concurrents vétérans 1 et 2, séniors 1 et 2.
- 14h40 : départ des concurrents séniors 1 et 2.
- 14h45 : départ des concurrents vétérans 1 et 2.
- 17h30 : remise des récompenses au Centre de secours de MEYSSAC.
- 18h30 : apéritif dinatoire au Centre de secours de MEYSSAC.

DOSSIER d'INSCRIPTION

Afin de pouvoir participer au championnat régional de cyclisme sur route, chaque responsable d'équipe devra faire parvenir au comité d'organisation les pièces suivantes :

1) les fiches individuelles des compétiteurs correctement remplies :

- bulletin d'engagement individuel
- certificat médical ou licence FFC
- attestation individuelle du PUD
- autorisation parentale pour les mineurs

2) les bulletins d'engagement récapitulatifs.

3) un chèque correspondant au montant total général fixé par le règlement et à l'ordre de l'UDSP19.

4) un chèque correspondant au montant total des repas si réservation.

IMPORTANT : voir la note concernant la restauration en fin de dossier.

Les dossiers sont à renvoyer :

- **AVANT le samedi 22 mars 2014**

à l'adresse suivante :

Patrick VEYSSIERE
Route de Beaulieu
19190 BEYNAT
06 75 76 23 68
veyssierepat@orange.fr

Responsable technique de la compétition :

Patrice LARIVET
06 22 14 00 83
patrice.larivet@orange.fr

Réservé à l'organisation

Dossier reçu le : N° de dossard : Catégorie:

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL.

Ecrire lisiblement en majuscules.

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Catégories :
.....

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse :
.....
.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable : fax :

Email :
.....

(Obligatoire pour confirmer l'engagement)

SDIS-UDSP :
.....

Centre d'appartenance :
.....

Licenciés FFC (photocopie obligatoire de la licence)

Non licenciés et autres licences (certificat médical obligatoire **de moins de 1 an**)

Club FFC :
.....

Palmarès sportifs :
.....

Date et Signature du compétiteur (trice)

Précédé de la mention

« Ayant pris connaissance du règlement »

CERTIFICAT MEDICAL

«de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition» pour les non licenciés.

De moins de un an précédant la date de la compétition.

A remplir par le concurrent.

SDIS-UDSP :

.....

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

.....
.....

Code postal : Ville :

A remplir par le médecin.

Je soussigné Docteur, certifie
avoir examiné le monsieur,
madame.....et n'avoir constaté aucune non contre-
indication à la pratique du cyclisme en compétition.

Fait à Le

Date, signature et cachet du médecin.

ATTESTATION INDIVIDUELLE du PRESIDENT de l'UDSP.

Je soussigné

.....
Président de l'Union Départementale des sapeurs- pompiers de

.....
atteste que madame, monsieur

Est bien adhérent(e) à l'Union Départementale, à l'Union Régionale des sapeurs-
pompiers Aquitaine- Limousin, à la Fédération Nationale des sapeurs pompiers de France
sous le numéro d'adhérent

Fait à le.....

Signature et cachet.

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e),..... père, mère, représentant légal de
.....l'autorise à participer au championnat régional
Aquitaine-Limousin de cyclisme des sapeurs- pompiers.

Fait àLe.....

Cachet et signature

.....

Nom et prénom du responsable de l'équipe :

Tel : Email :

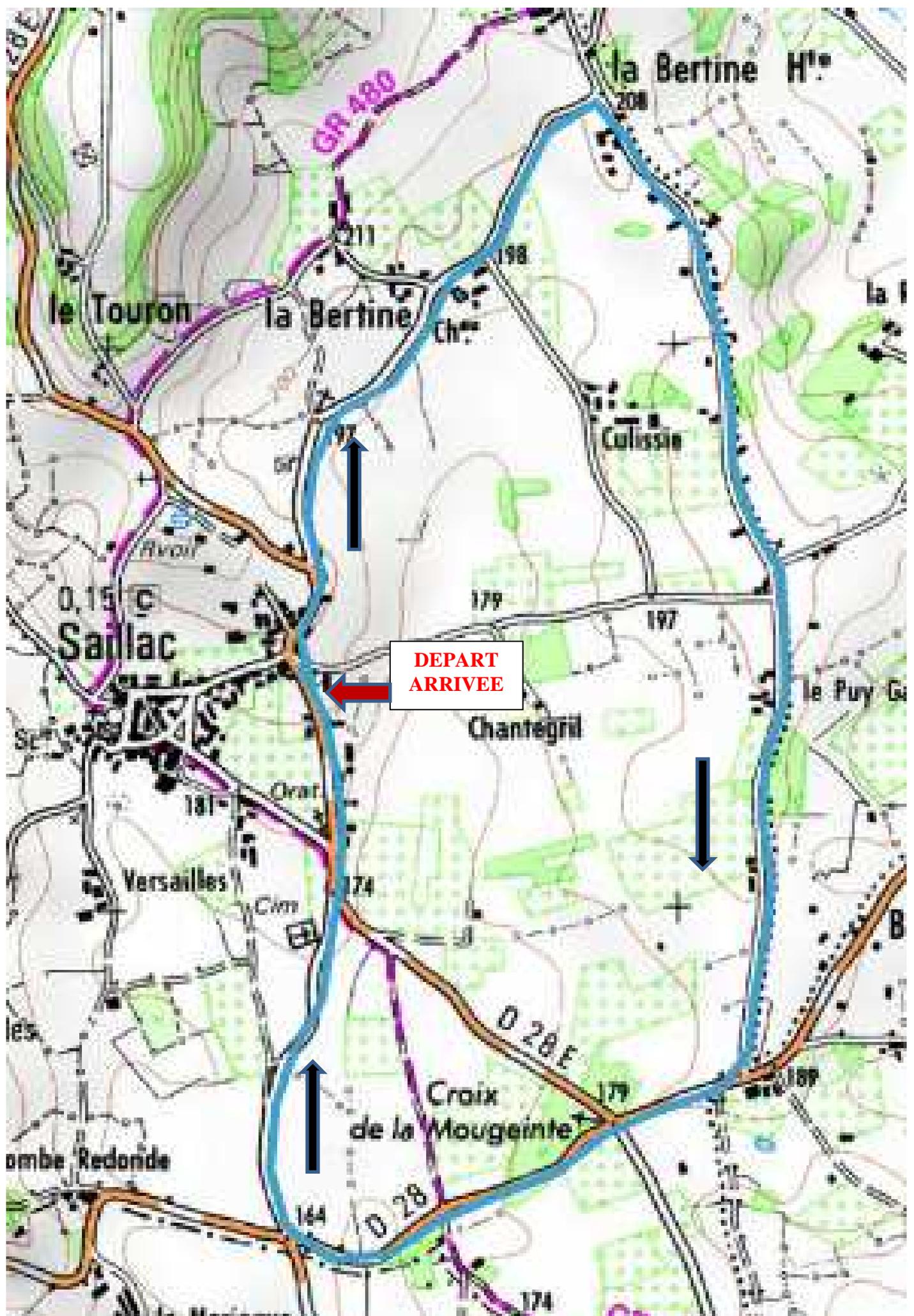
ADRESSE DU RESPONSABLE :

.....

.....

NB	Nom	Prénom	Né(e) le	Non licencié	N°de licence FFC	Catégorie
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						

INSCRIPTION COURSE 13€ x _____ inscrits = _____ €



RESTAURATION

L'Amicale des sapeurs-pompiers de MEYSSAC, propose sur réservation et si le nombre minimal de 40 couverts est atteint, un repas sportif comprenant :

- entrée
- plat chaud
- fromage
- dessert
- café et vin compris.

Si le nombre minimal n'est pas atteint l'organisateur préviendra 7 jours avant toutes les délégations ou personnes ayant réservé de l'annulation de la prestation.

Les chèques doivent être à part de ceux servant au paiement de l'inscription et libellés à l'ordre de :

- *Amicale des sapeurs-pompiers de MEYSSAC.*

Nom, délégation :

Nombres de repas : X **14€** =